



PROTCOLE COVID AJILS

Activité : SANTE&BIEN-ETRE AU FEMININ-AJILS

Dans le cadre du contexte sanitaire lié à la propagation de la COVID 19 en France et dans le monde, l'Ajils édite un ensemble de règles à respecter dans le cadre de cette activité.

Le respect strict de ces consignes sera l'unique voie pour maintenir les activités.

1- Préalables

-Le vestiaire n'existant pas sur ce site, chaque participant devra se présenter en adéquation avec son activité:

-Chaque participant devra disposer d'un petit sac pour ranger ses affaires personnelles.

2- L'accès à la salle

- L'accès à la salle d'activité sera exclusivement réservé aux seuls adhérents, encadrants autonomes
- Pour les plus jeunes qui nécessitent un accompagnement parental, seul un parent sera autorisé à pénétrer dans l'enceinte. Il ne devra en aucun cas assister à la séance.

3- RAPPEL DES GESTES BARRIERES :

Le respect des gestes barrières reste la base de la lutte contre la propagation du virus.

- Port du masque obligatoire dès 11 ans
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utilisation d'un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser
- Respecter la distanciation indiquée par le professeur
- Usage du gèle hydro alcoolique disponible dès l'entrée du local MDA
- Désinfection des surfaces ou objets touchés à l'aide d'un pulvérisateur antibactérien mis à disposition dans la salle.

4- Le référent COVID AJILS :

Le responsable de l'activité, le référent nommé et à défaut les encadrants, professeurs autonomes garantissent l'application strict de ces règles dans le cadre de leurs activités et peut prendre des mesures disciplinaires adaptées.